

Règlement Intérieur

Accueil de loisirs « Les Arlequins »

Fonctionnement:

Les parents sont responsables des actes de leurs enfants au sein de l'accueil.

Il est demandé aux enfants qu'ils respectent les locaux, le matériel mis à disposition et l'équipe d'animation.

Les règles de vie sont inscrites avec les enfants. En cas de manquement aux dites règles, des sanctions peuvent être appliquées en fonction de la gravité de la faute (réparation de la faute, avertissement...)

L'accueil de loisirs décline toutes responsabilités quant à la perte ou la casse d'un objet, d'une somme d'argent, ou de jeux personnels apportés par les enfants, ainsi qu'en cas de perte de vêtements non notés au nom de l'enfant. Les objets, jeux personnels doivent rester à la maison.

Le projet pédagogique est consultable à l'accueil.

Au moment du repas, les enfants doivent goûter à tous les plats proposés.

Un temps de repos ou sieste est obligatoire pour les enfants de moins de 4 ans.

A prévoir :

Pour les plus petits :

- Un sac avec un change.

Pour tout le monde :

- Une gourde nominative

Les chaussures sont interdites dans le bâtiment.

Les tongues sont interdites pour les activités.

Les informations sur les horaires, sorties et planning sont consultables dans nos vitrines, panneaux et brochure.

Accueil:

Afin de garantir la sécurité des enfants, **il est impératif que les parents accompagnent leurs enfants dans le hall d'entrée**. Un animateur vous accueillera. Les familles qui utilisent le service avant 9h00 et après 17h00 devront signer la fiche de présence.

Si votre (ou vos) enfant(s) rentre(nt) seul(s), vous devez nous fournir impérativement une autorisation.

Pour un bon déroulement de la vie du centre, veuillez à respecter les horaires.

Réservation:

Afin de prévoir l'encadrement nécessaire, la réservation est obligatoire pour les mercredis et les vacances scolaires.

Pour les mercredis (hors vacances scolaires):

Bulletin d'inscription à déposer à l'accueil de loisirs, à la mairie ou possibilité d'envoyer un mail avant le vendredi précédent dernier délais 14h00.

Pour les vacances scolaires :

Bulletin d'inscription à déposer avant la date butoir et à remettre à l'accueil de loisirs ou à la mairie.

Annulation:

Pour les mercredis (hors vacances scolaires):

Merci de prévenir 48 heures à l'avance ou de justifier l'absence par un certificat médical. **En cas d'absence non justifié, la journée sera facturée ainsi que le repas**. Ce dernier ne pourra pas vous être restitué.

Pour les vacances scolaires :

Merci de prévenir une semaine à l'avance ou de justifier l'absence par un certificat médical. **En cas d'absence non justifié, la journée sera facturée ainsi que le repas**. Ce dernier ne pourra pas vous être restitué.

Sortie:

Lors des sorties, les appareils photos, argent de poche, poche de bonbons... ne sont pas autorisés. Il est fortement recommandé que le pique-nique soit transporté dans un sac isotherme pour respecter la chaîne du froid, la santé de votre enfant le pain de glace est OBLIGATOIRE.

✂ COUPON A DETACHER ET A REMETTRE AVEC VOTRE DOSSIER -----

NOM DE LA FAMILLE :

Date :

Signature des parents

(Suivi de la mention « lu et approuvé »)